

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 août 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Rémi Beaudesne
Steve Leblanc Benoît Couture
Gilles Gauvreau

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2017-08-146 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017
4. Présentation des comptes
5. ADMQ - Colloque de zone
6. Adoption du Plan d'Intervention (PI) produit par WSP Canada
7. Demande à la Commission Municipale du Québec (CMQ) d'intervenir dans le dossier du partage des redevances sur les Carrières/Sablères avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham
8. Projet Aréna – Soumission pour travaux du mur arrière (Subvention PIC 150)
9. Clinique médicale – Soumission pour travaux de plomberie - Reporté
10. Projet de réfection de la 4^e Avenue – Résultat de l'appel d'offres
11. Signature du protocole d'entente avec le MAMOT – Subvention FEPTEU
12. Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la Politique des aînés – MADA
13. Nomination d'un élu responsable des questions aînés
14. Croix-Rouge – Renouvellement de l'Entente de 3 ans (2018 à 2020)
15. Correspondance
 - a) Approbation du règlement #493 par le MAMOT, règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la 4^e Avenue;
 - b) Lettre d'approbation d'une aide financière de 689,235\$ pour les travaux de voirie dans le cadre du programme de subvention AIRRL-2016;
 - c) Accord de principe reçu du MTQ pour le volet Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL-2017) - projet de remplacement d'un ponceau situé sur le 10^e rang Ouest;

d) Lettre de remerciement reçue de la Croix-Rouge canadienne pour le don de 50\$ afin de soutenir les sinistrés des inondations printanières.

16. Période de questions

17. Clôture de séance

2017-08-147 Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 10 juillet 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-08-148 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 72,238.65 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-08-149 ADMQ - Colloque de zone Centre-du-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le directeur général à participer au "Colloque de la zone 07 Centre-du-Québec" de l'ADMQ au coût de 125\$ qui se tiendra le 14 septembre 2017 à Drummondville.

2017-08-150 Adoption du Plan d'Intervention (PI) produit par WSP Canada

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le Plan d'intervention 2017 (PI) produit par WSP Canada en date de ce jour et de le faire parvenir au MAMOT pour approbation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

2017-08-151 Demande de médiation/arbitrage à la CMQ (dossier #CMQ-66316) - dossier du partage des redevances sur les Carrières/Sablères avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham

CONSIDÉRANT QUE le matériel vendu (substances à l'égard desquelles un droit est payable) par les carrières/sablières situées sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (carrière/sablière de Gestion forestière Jeannot Leblanc Inc. et carrière/sablière de Excavation Marquis Tardif Inc.) et qui sera acheté par la municipalité du Canton de Ham-Nord (ou VIA un entrepreneur effectuant un contrat pour la municipalité) et par la municipalité de St-Fortunat (et/ou par les entrepreneurs situés sur le territoire de St-Fortunat) et que le transport de ce matériel vendu transitera inévitablement par notre réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT la résolution #2017-04-55 adoptée par la municipalité du Canton de Ham-Nord selon laquelle notre municipalité demandait **une rencontre** avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham afin d'évaluer la possibilité de signer une entente (pour l'année 2017 et suivantes) de partage des sommes perçues en droits d'imposition des carrières et sablières afin de déterminer une répartition juste et équitable qui constituerait une situation avantageuse (gagnant/gagnant) pour les deux municipalités;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution #07-05-17 ainsi que la correspondance du 8 mai 2017 reçues de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham mentionnant « qu'il nous apparaît contraire aux bonnes normes de gestion de discuter avec le conseil de Ham-Nord d'un partage quelconque de ces redevances »;

CONSIDÉRANT un courriel avec documents explicatifs à l'appui envoyé par le directeur général de la municipalité du Canton de Ham-Nord le 16 mai 2017 afin de clarifier notre position et expliquer brièvement les droits et obligations de chacun, c'est-à-dire d'expliquer à partir de la réglementation en vigueur de la Loi sur les compétences municipales, article 78.13 mentionnant « qu'une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable, **peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes perçues;**

CONSIDÉRANT QUE suite au courriel du 16 mai 2017, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a transmis une correspondance le 19 juin 2017 mentionnant qu'elle maintient sa position sur le sujet, tel que mentionné dans la lettre du 8 mai et la résolution #07-05-17;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord aurait préféré régler ce dossier en rencontrant la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et considérant qu'il nous est présentement impossible de le faire et que cela nécessitera inévitablement l'implication de ressources externes afin de faire avancer le processus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a demandé (par sa résolution #2017-07-140) le soutien du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Direction régionale du Centre-du-Québec, mais que l'intervention du MAMOT n'a malheureusement pas été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT, suite à son intervention, suggère l'intervention de la Commission municipale du Québec CMQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord est donc rendue à l'étape de faire une demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, en demandant que le processus d'arbitrage soit précédé d'une médiation ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord fasse une demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, en demandant que le processus d'arbitrage soit précédé d'une médiation afin de permettre la conclusion d'une entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

D'ACHEMINER une copie de cette résolution à la Commission municipale du Québec et à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

2017-08-152 Projet Aréna – Soumission pour travaux du mur arrière (Subvention PIC 150)

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise « Construction Berpier Inc. » au coût de 4,080.00\$ + tx afin d'effectuer les travaux visant à fermer le mur arrière de l'aréna, soit en enlevant la toile existante et en la remplaçant par une structure de bois avec revêtement extérieur en tôle.

2017-08-153 Projet de réfection de la 4^e Avenue - Résultats de l'appel d'offres

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions jeudi le 10 août 2017 à 11h30 suite à un appel d'offres public publié sur le SEAO le 24 juillet 2017 et portant le titre « Réfection 4^e Avenue – Aqueduc, égout et voirie » ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 1 seule soumission lors de cet appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation reçue le 14 août 2017 de la firme Génicité ayant pour mandat de vérifier la conformité des soumissions reçues et se lisant comme suit : "*Nous avons reçu une seule soumission concernant le projet mentionnée en rubrique, soit Groupe Gagné Construction au prix de 499,187\$ taxes incluses, Le montant de cette soumission est très élevé et nous vous recommandons par conséquent de la rejeter et de retourner en soumission, après avoir modifié l'appel d'offres* " ;

ATTENDU QUE l'offre reçue de Groupe Gagné Construction dépasse de plus de 30% le budget alloué à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, L EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE REJETER la soumission reçue et de retourner en appel d'offres, après avoir modifié le Devis en lien avec le projet.

2017-08-154 **Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMOT – Subvention FEPTEU**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité nomme M. François Marcotte, maire, à titre de représentant autorisé à signer le protocole d'entente d'aide financière avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

2017-08-155 **Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la Politique des aînés - MADA**

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité du Canton de ham-Nord accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de ham-Nord situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de ham-Nord désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT la possibilité que la MRC d'Arthabaska dépose une demande collective où elle agirait comme coordonnatrice du projet et qui inclurait notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de ham-Nord participe à la demande collective de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille pour la création d'une politique-cadre et la mise à jour de sa propre politique des aînés (MADA).

QU'ADVENANT la situation où la MRC ne présente pas une demande collective, que la municipalité de la municipalité du Canton de ham-Nord dépose une demande individuelle d'aide financière de 5 250 \$ et que le conseil municipal s'engage à contribuer minimalement pour 30 % des dépenses de ce projet individuel;

QUE le directeur général, M. Mathieu Couture, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

2017-08-156 **Nomination d'un élu responsable des questions aînés (RQA)**

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner un de ses élus « responsable des questions aînés (RQA) » et que cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant aux aînés;

CONSIDÉRANT que l' élu responsable désigné par la municipalité aura également la responsabilité de la mise à jour de la politique MADA et qu'il devra assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de ladite politique;

POUR CES MOTIFS ,IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Rémi Beauchesne comme « élu responsable des questions aînés (RQA) ».

2017-08-157 Renouvellement de l'entente de 3 ans avec la Croix-rouge

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE renouveler l'entente de 3 ans (2018 à 2020) avec la Croix-Rouge au coût annuel de 160\$ et d'en autoriser le paiement.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De l'approbation du règlement #493 par la MAMOT, règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la 4^e Avenue;
2. De la réception de la confirmation d'une aide financière de 689,235\$ pour les travaux de voirie dans le cadre du programme AIRRL-2016;
3. De la réception de l'Accord de principe reçu du MTQ pour le volet Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL-2017) – projet de remplacement d'un ponceau situé dans le 10^e rang Ouest;
4. D'une lettre de remerciement reçue de la Croix-Rouge canadienne pour le don de 50\$ afin de soutenir les sinistrés des inondations printanières;
5. De la situation de la résidence du 839 rue Principale qui affecte de façon négative l'ensemble du voisinage et demande à la municipalité d'agir en lien avec les différentes « nuisances » observées.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.